Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 20.03.2022

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

. 1.1 Identificateur de produit

. Nom du produit: **ATTBLIME - AB6-G**
. UFI: A7A0-D0W8-700V-J5V0

. 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

. Secteur d'utilisation: SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
. Catégorie du produit: PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
. Catégorie de processus: PROC5 Mélange dans des processus par lots
. Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC2 Formulation dans un mélange
. Emploi de la substance / de la préparation: Agent de matage

. 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

. Producteur:
Graichen Produktions- und Vertriebs- GmbH
Darmstädterstraße 127-129
D-64625 Bensheim
Germany
Tel.: +49 6251 7707880
Fax: +49 6251 77901
E-Mail: ehs@graichen-bensheim.de
www.graichen.net

. Service chargé des renseignements: Départment "sécurité des produits"

. 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pendant des heures de bureau:+49(0)6251/73103
Dehors des heures de bureau:+49(0)172/7478476 Roland Fell
Service de consaltion en cas d'intoxication university Mainz +49(0)6131/19240
Information de poison:+49(0)700/GIFTINFO
Vergiftungs-Informations-Zentrale
Europa (Brüssel): c/o Hopital Militaire Reine Astrid Rue
Telephone Number: +32 2 264 96 36
Emergency Number: +32 70 245 245
Email address: info@poisoncentre.be
Website: www.poisoncentre.be

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

. 2.1 Classification de la substance ou du mélange

. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

. 2.2 Éléments d'étiquetage

. Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
. Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07

. Mention d'avertissement: Danger

. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: propane-2-ol
. Mentions de danger:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

. Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 20.03.2022

Nom du produit: ATTBLIME - AB6-G

(suite de la page 1)

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/internationale.

. **2.3 Autres dangers**
. Résultats des évaluations PBT et vPvB
. PBT: Non applicable.
. vPvB: Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

. **3.2 Mélanges**

. Composants dangereux:

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	propane-2-ol	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50 – 100%
CAS: 287-92-3 EINECS: 206-016-6	cyclopentane	Flam. Liq. 2, H225; Aquatic Chronic 3, H412	25 – 50%

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

. **4.1 Description des mesures de premiers secours**
. Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
. Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
. Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
. Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.
. **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
. **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

. **5.1 Moyens d'extinction**
. Moyens d'extinction: CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
. Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à plein
. **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
. **5.3 Conseils aux pompiers**
. Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
. **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
. **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
. **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

. **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
. Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

. **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
. Stockage:
. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 20.03.2022

Nom du produit: ATTBLIME - AB6-G

(suite de la page 2)

. Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
. Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

. **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

. **8.1 Paramètres de contrôle**

. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol	
VL	Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm
CAS: 287-92-3 cyclopentane	
VL	Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 600 ppm

. DNEL

CAS: 67-63-0 propane-2-ol		
Oral	DNEL Long-term - systemic effects	26 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung))
Dermique	DNEL Long-term - systemic effects	319 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung))
		888 mg/kg bw/day (Workers (Arbeitnehmer))
Inhalatoire	DNEL Long-term - systemic effects	89 mg/m³ (general (Allgemeinbevölkerung))
		500 mg/m³ (employee / Arbeitnehmer)
		500 mg/m³ (Workers (Arbeitnehmer))

. PNEC

CAS: 67-63-0 propane-2-ol	
PNEC Soil (Boden)	28 mg/kg
PNEC fresh water sediment (Süßwassersediment)	552 mg/kg
PNEC fresh water (Süßwasser)	140,9 mg/l
PNEC marine water sediment	552 mg/kg
PNEC Marine water	140,9 mg/l
PNEC-STP	2.251 mg/l

. Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. **8.2 Contrôles de l'exposition**
. Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
. Mesures générales de protection et d'hygiène: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
. Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
. Protection des mains: Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
. Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
. Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
. Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques
. Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
. Indications générales
. État physique Liquide
. Couleur: Incolore
. Odeur: Genre alcool
. Seuil olfactif: Non déterminé.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 20.03.2022

Nom du produit: ATTBLIME - AB6-G

(suite de la page 3)

. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	49,5 °C (CAS: 287-92-3 cyclopentane)
. Inflammabilité	Non applicable.
. Limites inférieure et supérieure d'explosion	
. Inférieure:	2 Vol % (CAS: 67-63-0 propane-2-ol)
. Supérieure:	12 Vol % (CAS: 67-63-0 propane-2-ol)
. Point d'éclair	-20 °C (CAS: 287-92-3 cyclopentane)
. Température d'inflammation:	230 °C (CAS: 294-62-2 Cyclododecan)
. Température de décomposition:	Non déterminé.
. pH à 20 °C	6,75
. Viscosité:	
. Dynamique:	Non déterminé.
. Solubilité	
. l'eau:	Pas ou peu miscible
. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
. Pression de vapeur à 20 °C:	530 hPa (CAS: 287-92-3 cyclopentane)
. Densité et/ou densité relative	
. Densité à 20 °C:	0,7811 g/cm³
. Densité relative	Non déterminé.
. Densité de vapeur:	Non déterminé.
. **9.2 Autres informations**	
. Aspect:	
. Forme:	Liquide
. Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
. Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
. Propriétés explosives:	Non déterminé.
. Teneur en solvants:	
. Solvants organiques:	82,5 %
. VOC (CE)	644,4 g/l
. VOC (EU) (%)	82,5 %
. Teneur en substances solides:	17,5 %
. Changement d'état	
. Taux d'évaporation:	Non déterminé.
. Informations concernant les classes de danger physique	
. Substances et mélanges explosibles	néant
. Gaz inflammables	néant
. Aérosols	néant
. Gaz comburants	néant
. Gaz sous pression	néant
. Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
. Matières solides inflammables	néant
. Substances et mélanges autoréactifs	néant
. Liquides pyrophoriques	néant
. Matières solides pyrophoriques	néant
. Matières et mélanges auto-échauffants	néant
. Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
. Liquides comburants	néant
. Matières solides comburantes	néant
. Peroxydes organiques	néant
. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
. Explosibles désensibilisés	néant

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

. **10.1 Réactivité**	Pas d'autres informations importantes disponibles.
. **10.2 Stabilité chimique**	
. Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
. **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**	Aucune réaction dangereuse connue.
. **10.4 Conditions à éviter**	Pas d'autres informations importantes disponibles.
. **10.5 Matières incompatibles:**	Pas d'autres informations importantes disponibles.
. **10.6 Produits de décomposition dangereux:**	Pas de produits de décomposition dangereux connus
. Indications complémentaires:	Si la concentration d'application prescrite est respectée, il n'y a aucun risque de formation d'émulsions stables.

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

. **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

. Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 20.03.2022

Nom du produit: ATTBLIME - AB6-G

(suite de la page 4)

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat) (Acute Oral Toxicity)
Dermique	LD50	12.870 mg/kg (rab) (Acute Dermal Toxicity)
Inhalatoire	LC50/4h	72,6 mg/l (rat)
	LC50/6h	> 25 mg/l (rat) (Acute Inhalation Toxicity)

. Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Ätz-/Reizwirkung auf die Haut (4h)	(rabbit) (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

. Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Schwere Augenschädigung/-reizung	(rabbit) (Acute Eye Irritation/Corrosion)

. Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
. Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
. Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	NOAEL, Parents	500 mg/kg (rat) (Two-Generation Reproduction Toxicity)

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

STOT RE	mg/kg/day (rat)

. Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Indications toxicologiques complémentaires:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

NOAEL, maternal	400 mg/kg KG/day (rat)
NOAEL, parents	500 mg/kg KG/day (Two-Generation Reproduction Toxicity)
	853 mg/kg KG/day (rat) (One-Generation Reproduction Toxicity Study)

. **11.2 Informations sur les autres dangers**

. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. **12.1 Toxicité**

. Toxicité aquatique:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

EC50	> 100 mg/l (Bacteria)
EC50 (48h)	> 100 mg/l (daphnia magnia/gr. Wasserfloh)
EC50 (72h)	> 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
EC50 (96h)	> 1.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Growth Inhibiti)
LC50 (24h)	9.714 mg/l (daphnia magnia/gr. Wasserfloh) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
	9.640 mg/l (Pimephales promelas (fettköpf. Ellritze)) (Fish, Acute Toxicity Test)
LC50 (48h)	> 100 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50 (96h)	> 9.640 – 10.000 mg/l (Pimephales promelas (fettköpf. Ellritze)) (Fish, Acute Toxicity Test)
LOEC (8d)	1.000 mg/l (Algae)
EC50 (3h)	> 1.000 mg/l (activated sludge) (Mikroorganismen/Wirkung auf Belebtschlamm)
NOEC (21d)	30 mg/l (daphnia magnia/gr. Wasserfloh) (Daphnia magna Reproduction Test)
NOEC (96h)	1.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Growth Inhibiti)

. **12.2 Persistance et dégradabilité**

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Biodegradability 30d	70 – 84 % (aerob) ((Derterm. of the "Ready" Biodegr. Closed Bottle))

. **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Log Pow	0,05

. **12.4 Mobilité dans le sol**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
. **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
. PBT: Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 20.03.2022

Nom du produit: ATTBLIME - AB6-G

(suite de la page 5)

. vPvB:	Non applicable.
. **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
. **12.7 Autres effets néfastes**	Pas d'autres informations importantes disponibles.
. Remarque:	Nocif pour les poissons.
. Autres indications écologiques:	
. Indications générales:	Nocif pour les organismes aquatiques. Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

. Catalogue européen des déchets	
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP14	Écotoxique

. Emballages non nettoyés:	
. Recommandation:	Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**	
. ADR, IMDG, IATA	UN1993
. **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**	
. ADR	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CYCLOPENTANE, propane-2-ol)
. IMDG, IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CYCLOPENTANE, propan-2-ol)
. **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**	
. ADR	

. Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
. Étiquette	3
. IMDG, IATA	

. Class	3 Liquides inflammables.
. Label	3
. **14.4 Groupe d'emballage**	
. ADR, IMDG, IATA	II
. **14.5 Dangers pour l'environnement**	Non applicable.
. **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Attention: Liquides inflammables.
. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	33
. No EMS:	F-E,S-E
. Stowage Category	B
. **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable.
. Indications complémentaires de transport:	
. ADR	
. Quantités limitées (LQ)	1L
. Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
. Catégorie de transport	2
. Code de restriction en tunnels	D/E
. IMDG	
. Limited quantities (LQ)	1L

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2022 Numéro de version 1 Révision: 20.03.2022

Nom du produit: ATTBLIME - AB6-G

(suite de la page 6)

. Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
. "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CYCLOPENTANE, PROPANE-2-OL), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

. **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

. Directive 2012/18/UE	
. Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
. Catégorie SEVESO	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	5.000 t
. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	50.000 t
. RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3

. Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

. RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

. Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

. Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

. Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

. Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

. **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Société de distributon Suisse

. Phrases importantes
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

. Service établissant la fiche technique: Départment "sécurité des produits"

. Date de la version précédente: 24.01.2021

. Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

. * Données modifiées par rapport à la version précédente